



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : SEE**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la Délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Cybersécurité ;

Vu la décision n°2025-052 du 11 décembre 2025 relative à composition des jurys des diplômes d'université de la composante SEE au titre de l'année universitaire 2025/2026 ;

Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Le jury du diplôme d'université Cybersécurité de la composante SEE est composé comme suit pour l'année universitaire **2025-2026** :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Cybersécurité	BRAJOU Frédéric	PRCE	MOUAKHER Amira THIERY Frédéric	MCF MCF

Article 2 : La décision n°2025-052 du 11 décembre 2025 susvisée est abrogée pour ce qui concerne le diplôme d'université Cybersécurité.

Article 3 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 2 mars 2026

Le Président

Yvan AUGUET

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Hervé BLANCHARD